

# COVID 19 REGLEMENT SANITAIRE

## sur la base de l'YCO et en mer

Ce document a pour but de fixer les règles de fonctionnement du club et de la pratique de la voile en tenant compte des mesures sanitaires exceptionnelles liées à la présence du COVID 19. Ce document pourra être évolutif en fonction des données du moment, les règles appliquées sont celles préconisées par le ministère de la santé et la FFV. Par ailleurs ce règlement a été réalisé par un groupe de travail impliquant le CDB, le secrétaire de l'association, le vice-président lui-même médecin d'un centre COVID 19 et sa relecture par le bureau, sa validation relevant du CDD. Ce document est par ailleurs adapté au mode de fonctionnement du club, de son environnement ainsi que de sa clientèle

### **Pilotage**

Référent COVID 19 : Docteur Patrick TREUSSART médecin au centre COVID 19 de St Pierre d'Oléron, vice-président de l'YCO

Co-référent : Philippe BURDIN, secrétaire de l'association

Régulateur : Nicolas DEVINAT, chef de base de l'YCO

### **Traçabilité**

Il existe une main courante sur laquelle seront notés et datés les dysfonctionnements, les accidents et les problèmes rencontrés par rapport aux mesures barrières

Sur le logiciel Bloowatch on dispose de la liste des inscrits, des plannings des moniteurs et des cours

### **Amélioration**

Le retour d'expérience repose sur les échanges quotidiens entre les professionnels, les briefings programmés par le CDB en fonction des besoins (au moins un par semaine), les échanges fréquents entre le référent et le régulateur, tous ces échanges étant notés dans la main courante

Règlement intérieur et DSI sont modifiés dans une annexe intitulée COVID 19, l'ajout à ces deux documents sont validé par le CDD

## Information des usagers

Elle repose sur l'affichage des affiches du ministère de la santé et sur les supports habituels : le site de l'YCO, les fiches d'inscription et de fonctionnement et dans le règlement sanitaire qui sera affiché à l'accueil

La fiche d'inscription sera accompagnée de la fiche de fonctionnement : en signant sa fiche d'inscription, le stagiaire s'engage à respecter le règlement sanitaire la base. En cas de refus de signer sa fiche d'inscription, le stagiaire sera exclu du club

Pour chaque usager il est stipulé :

L'enfant accompagné ne le sera que par un seul adulte. L'accompagnant devra par la suite se tenir à l'écart du groupe pendant la séance de cours

Le lavage de mains avec une solution hydro alcoolique est obligatoire à l'arrivée sur la base nautique, au point d'accueil

Une distanciation aidée par un marquage au sol tous les 1m50 devra être observée

Tout symptôme évoquant le COVID (toux, fièvre) et/ou toute suspicion de contact récent (moins de 15 jours) avec une personne ayant eu le COVID entraînera la non-acceptation de la personne pour sa séance de voile et la reprise du stage ne pourra se faire que sur certificat médical

En cas de doute, un questionnaire d'auto-évaluation sanitaire sera remis au stagiaire et s'en suivra la démarche préconisée par la FFV

**Le port du masque est obligatoire à terre pour les moniteurs et secrétaires, obligatoire pour les usagers dans les locaux du club, fortement recommandé pour les usagers à partir de 10 ans à terre, notamment aux moments de l'embarquement et débarquement**

Dans le cadre de la navigation en équipage et sur l'habitable (pas plus de 3 stagiaires), en dehors des familles, les stagiaires devront être volontaires pour faire équipage. Les changements de poste devront être exceptionnels et s'accompagner des mesures de prévention (voir mesures de désinfection en mer)

*Pour les groupes :*

Faire signer le règlement sanitaire intérieur ainsi que le fait que les enfants sont en bonne santé (un certificat médical est exigé par le responsable du groupe à l'inscription des enfants) et qu'ils sont indemnes de tout symptômes de COVID avant d'effectuer leur premier jour de stage. Les règles de fonctionnement sont les mêmes que pour les usagers

Le dossier médical d'inscription au séjour du groupe pourra être demandé par le référent COVID, étant médecin lui-même

## Accueil

### Accueil – secrétariat

L'arrivée à l'accueil se fera par le côté port, par la porte extérieure face au parking à bateaux

Le règlement du stage se fera en ligne ou sans contact (si inférieur à 50 €)

Pour régler le stage, il sera possible de payer par chèque déposé dans une boîte à cet effet ou d'utiliser le TPE qui sera protégé par un film plastique qui sera désinfecté avec une lingette après chaque utilisation

le secrétariat sera protégé par un plexiglass ou par une paroi de protection transparente, la secrétaire portera un masque, le comptoir d'accueil et les poignées de porte désinfectées, un stylo pour un usage unique sera donné à l'utilisateur s'il n'a pas son propre stylo et déposé ensuite dans une boîte datée qui sera rangée le soir pour que le stylo ainsi utilisé dans la journée ne soit réutilisé que 48h après (voir protocole de désinfection)

Sur la fiche d'inscription sera noté le jour du règlement pour étaler du lundi au vendredi le passage au secrétariat avec un ordre de passage affiché sur le site internet du club et à l'accueil.

Un marquage au sol permet de respecter la distanciation dans le local d'entrée

Seulement une personne à la fois munie de son masque, pourra rentrer pour effectuer le règlement (exception les enfants de moins de 10 ans seront admis avec leur accompagnant)

### Accueil au point de location

Mise en place d'un Tivoli extérieur, délocalisé sur le parking à bateau

L'accueil au point de location aura le même mode de fonctionnement que l'accueil du secrétariat

Besoins matériels : 1 Tivoli, 2 tables

Prévoir aussi 2 chaises, masques, la boîte de stylos, gel hydro alcoolique, une paroi de protection transparente

La ou les personnes en charge des locations rempliront le contrat papier et le feront signer par l'utilisateur avec un stylo à usage unique

## Le circuit

L'arrivée sur le site se fait par la barrière d'entrée du parking à bateau

Le file d'attente jusqu'à l'entrée du secrétariat respectera la distanciation avec un marquage au sol tous les 1,50 m

Des barrières avec un grand panneau **COVID 19** seront disposées à 4 endroits stratégiques. Chaque panneau **COVID 19** aura un affichage explicatif :

**Zone de circulation strictement réservée aux usagers de l'école de voile**

**Respecter les consignes sanitaires**

Sur le panneau un arrêté de la mairie sera affiché

Au total 4 barrières seront installées pour sécuriser le site : 1 à l'entrée (à côté de la barrière d'entrée du parking à bateau), 1 sur le côté « vue sur le port », 1 à la montée coté plage de la Boirie et une dernière à l'entrée du deuxième chemin blanc (voir schéma) De plus 4 autres barrières sécuriseront l'accès à la mer

Par ailleurs un sens unique de circulation sera mis en œuvre (voir schéma)

- 1) des panneaux de type sens interdit seront posés sur les vitres (coté intérieur pour l'entrée du secrétariat, coté extérieur pour la sortie coté capitainerie)
- 2) Des flèches au sol indiqueront le sens de circulation

## Les cours

Une secrétaire portant un masque sera postée à l'entrée pour dispatcher les stagiaires

Les points de rassemblement seront dispersés sur le parking à bateau de l'YCO, identifiés avec le nom des moniteurs et correspondant au support choisi

Les stagiaires seront regroupés dans la limite des autorisations en vigueur et en respectent la distanciation

### Les vestiaires

**Le vestiaire moniteur** sera un point d'eau pour le lavage des mains, une seule personne à la fois, munie de son masque, y sera admise. Cette pièce sera également réservée aux 3 moniteurs CDI et les VHF y seront entreposées. Chaque VHF sera attribuée à un seul moniteur

**Le vestiaire pour les autres moniteurs (saisonniers)** : une organisation est prévue pour éviter tout rassemblement des moniteurs pour entreposer les vêtements et sacs personnels. L'utilisation de ce vestiaire se fera dans le respect des gestes barrière

### **Les vestiaires usagers**

Les deux vestiaires actuels pour garçons et filles seront condamnés pour interdire l'accès au vestiaire et douches collectives mais l'accès aux sanitaires et lavabos sera conservé. Concernant les sanitaires, ils feront l'objet de mesures restrictives pour en limiter l'accès.

Tous les vestiaires seront désinfectés suivant le protocole COVID 19

Pour les usagers, les vestiaires seront délocalisés à l'extérieur

Il est prévu 2 Tivoli, 1 pour faire un vestiaire garçons et 1 pour le vestiaire filles avec entrée et sortie différenciées et soumis à un sens de circulation pour éviter tout contact (voir schéma). Les affaires des stagiaires seront rangées dans le sac personnel de chaque usager et en cas d'oubli de son sac, un sac poubelle sera donné à cet effet

## Matériel et sa mise à disposition

Les combinaisons néoprène seront attribuées sous réserve de disponibilité

Les combinaisons seront nominatives pour la semaine de cours et leur utilisation se fera en fonction du support et de la météo

Ceux qui auront leur propre combinaison pourront la remporter après chaque cours

Les usagers disposeront d'un bac de rinçage désinfectant après chaque séance. Disposant de deux bacs, les usagers iront deux par deux pour rincer et désinfecter leur combinaison

Les gilets de sauvetage seront également nominatifs, obligatoire, et seront rincés et désinfectés dans les mêmes bacs suivant le même protocole

Combinaisons néoprène et gilets seront disposés dans des zones dispersées et situées aux emplacements prévus. Les moniteurs sortiront chaque matin les équipements pour que les usagers puissent prendre leur propre combinaison et gilet

Les masques jetables seront déposés dans une poubelle prévue à cet effet, les masques tissus réutilisables, seront rangés dans les sacs personnels

4 racks pour les PAV, 2 bacs de désinfection et 4 poubelles sont prévues pour un fonctionnement respectueux des mesures barrières

*Rappel sur le port du masque :*

Le port du masque est obligatoire pour le moniteur à terre, il sera retiré en mer dès qu'il sera sur sa sécu. Dans chaque sécu, le moniteur ne pourra pas transporter plus de 3 personnes

Les masques seront mis à l'abri de l'humidité dans une poche étanche ou porté autour du cou pour pouvoir le remettre en cas d'intervention en mer.

Le port du masque est également obligatoire pour la secrétaire à l'accueil et les usagers dans les locaux de l'YCO

Le port du masque est fortement recommandé à terre pour l'utilisateur de plus de 10 ans de son arrivée sur site jusqu'à l'embarquement, en mer, naviguant en solitaire, le masque n'a plus sa raison d'être. Il sera gardé autour du cou ou placé dans un sac étanche. Pour les équipages volontaires, il est préconisé de garder le masque

Dès le retour sur terre, le masque sera remis immédiatement pour les moniteurs, les stagiaires devront remettre leur propre masque

La dotation en masque a été évaluée à 4 par jour pour les moniteurs. Les usagers apporteront leur propre masque

## **Le plan de circulation sur site**

Un schéma de circulation à terre dans les limites du club a été mis au point

Le respect des règles de circulation sera contrôlé par chaque moniteur responsable de son groupe

### Voiles et gréements

Chaque moniteur sortira pour son groupe voiles, gréements pour équiper sa flotte ainsi que les combinaisons-gilets

PAV : elles sont sur des racks, le moniteur équipé d'un masque ira chercher les voiles pour les attribuer aux stagiaires. Il pourra se faire aider par un stagiaire tout en respectant la distanciation

## **Désinfection des locaux et matériel :**

Procéder plusieurs fois par jour au nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes ou bandeaux nettoyant contenant un tensio-actif : • en portant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier ;

- notamment des sanitaires, équipements de travail collectifs, rampes d'escaliers, poignées de portes, interrupteurs d'éclairage, boutons d'ascenseur, écrans tactiles, combinés de téléphone, appareils de paiement, clavier d'ordinateur, comptoir d'accueil, mobilier, etc.
- pour la désinfection des objets portés à la bouche des enfants, en fonction des matières (et indications sur l'objet) utiliser un produit désinfectant en privilégiant les produits compatibles avec les surfaces alimentaires puis rincer à l'eau claire.

Les salariés effectuant les opérations de nettoyage seront équipés de leurs EPI (masques) usuels

Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères, sinon, l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) sera utilisé pour désinfecter. La désinfection se fera deux fois par jour en fonction des cours pour l'accueil-secretariat, vestiaires par l'agent d'entretien

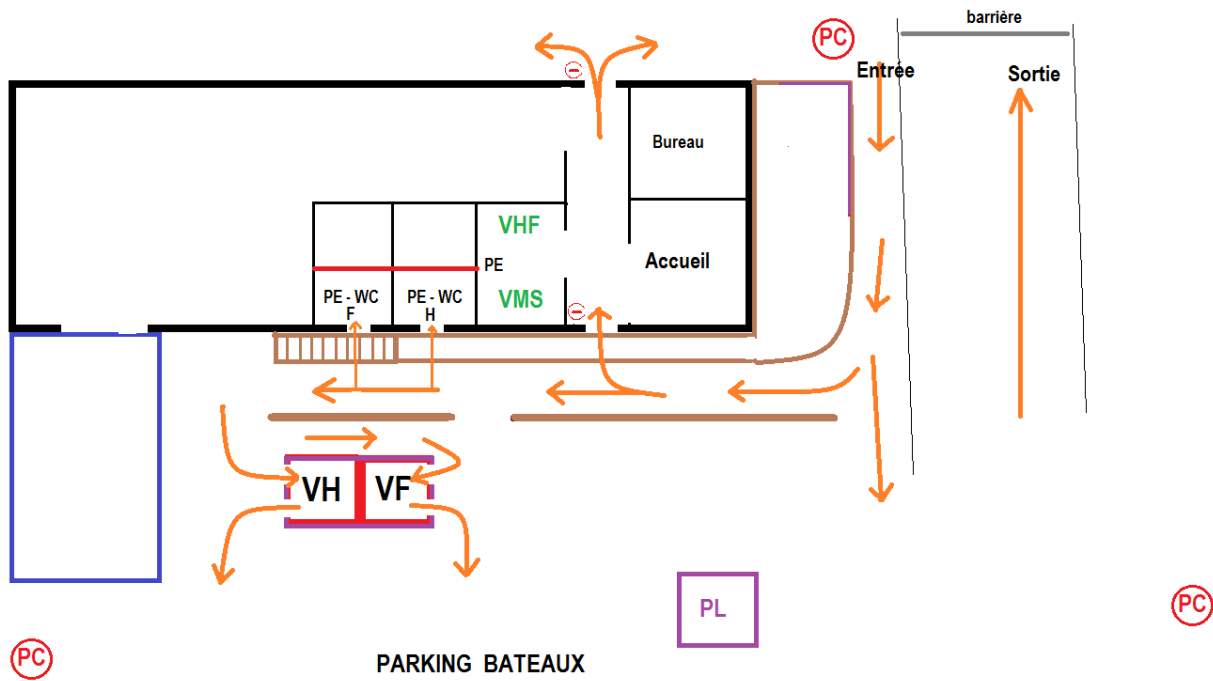
Dans la journée l'accueil et secrétariat, la désinfection sera dévolue à la secrétaire, la fréquence dépendra du nombre de contacts, pour les vestiaires, les moniteurs interviendront et auront en charge les sacs poubelle

Pour le matériel, usagers et moniteurs participent au processus de désinfection

Pour les bateaux, la désinfection se fera à terre avec des pulvérisateurs sur les parties touchées par les stagiaires, en mer, notamment en cas de changement de poste, les zones touchées seront nettoyées à l'eau de mer

La désinfection fera l'objet d'une traçabilité sur un cahier qui sera consultable au secrétariat

## SCHEMA DE CIRCULATION



VH vestiaire homme

VF vestiaire femme

PE point d'eau

WC

PC panneau COVID

PL point de location

VMS vestiaire moniteurs salariés